

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les présentes conditions générales de vente ci-après « **CGV** » constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GRIESSER FRANCE S.A.S. immatriculée sous le numéro 416 850 337 R.C.S. GRASSE ci-après « **GRIESSER** » vend des produits de protection solaire tels que notamment des brises soleil orientables, des stores toiles et des volets roulants ou battants (les « **Produits** »). GRIESSER ne commercialise pas ses Produits auprès de consommateurs ou de personnes morales qui n'agissent pas à des fins professionnelles mais uniquement auprès de professionnels spécialistes du bâtiment et de la construction qui se déclarent aptes à procéder à l'installation et à la mise en œuvre des Produits (les « **Clients** ») selon la documentation technique et les préconisations de pose de GRIESSER.

Les CGV annulent et remplacent tous les documents antérieurs et s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues entre GRIESSER et le Client, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à toute personne qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de GRIESSER.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation sans réserve des présentes CGV. L'acceptation des CGV implique l'acceptation automatique et sans réserve des Conditions générales d'utilisation du Site.

Une fois les CGV expressément acceptées par le Client, suivant le processus mis en place par GRIESSER, elles lui seront opposables pour l'ensemble des ventes ultérieures réalisées entre les parties.

1.2 Font partie intégrante du Contrat conclu avec le Client :

- les présentes conditions générales de vente,
- les conditions générales d'utilisation du Site ;

- la Commande acceptée de part et d'autre par tout moyen,
- la feuille de mesure dont le Client a la responsabilité ;
- les calculs réalisés au moyen des outils de calculs et de chiffrage fournis par GRIESSER, sous la seule responsabilité du Client ;
- tout autre document de GRIESSER complétant les présentes CGV,
- les études, notices, schémas et autres documents techniques.

2. INFORMATION PREALABLE

2.1 Avant toute passation de commande sur le Site, GRIESSER met à disposition de ses Clients ayant ouvert un compte professionnel en tant que revendeur, des informations sur les Produits, en ce compris la documentation technique et les préconisations de pose ainsi que les Outils selon les dispositions de l'article 17.2.

2.2 En passant commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé par GRIESSER des éléments ayant déterminé son acte d'achat, tels que les caractéristiques des Produits, leur prix, leur mode de livraison, leur garantie etc.

2.3 Le Client reconnaît expressément avoir été informé que les Outils sont utilisés sous sa seule et entière responsabilité selon les dispositions de l'article 17.2. En cas d'interrogation sur le choix d'un Produit, il appartient au Client de prendre connaissance de la documentation technique, des préconisations de pose fournies par GRIESSER ou encore de contacter le service commercial de GRIESSER.

3. PASSATION – ACCEPTATION DES COMMANDES

3.1 Une commande de Produits est passée par écrit (la « **Commande** ») sur les supports suivants : devis établi par GRIESSER, commande sur papier en-tête du Client, transmise par e-mail ou encore sur le Site selon les dispositions de l'article 17 des CGV.

3.2 La Commande établie à partir des informations techniques communiquées par le Client comprend notamment les coordonnées du Client, l'adresse de livraison, le nom et la référence

des Produits commandés, les dimensions, la couleur, les quantités d'appareils, les options et toute information utile qui sera portée à la connaissance de GRIESSER par le Client.

3.3 La vente sera considérée comme étant parfaite après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par GRIESSER. Ainsi, la Commande est validée : 1) lorsque le Client accepte et retourne le devis dûment signé et tamponné par ses soins ; ou 2) lorsque GRIESSER accepte et retourne au Client la commande passée sur son papier en-tête. 3) Lorsque la Commande est passée sur le Site, l'enregistrement et la validation de la Commande est réalisée conformément à l'article 17 des présentes CGV. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des CGV et constitue une preuve du contrat de vente.

3.4 Par l'acceptation écrite de Commande, le Client déclare expressément avoir pris connaissance des CGV préalablement à tout engagement.

4. MODIFICATION – ANNULATION DES COMMANDES

4.1 Aucune modification à la hausse ou à la baisse, outre les limites prévues dans la norme NF P 03 001, ne peut être apportée par le Client après la Commande, sans l'accord exprès et préalable de GRIESSER. Ces modifications, s'il y est donné suite, feront l'objet d'un avenant signé par GRIESSER et le Client, portant mention des nouvelles mesures, des nouveaux prix et donnant lieu, le cas échéant, à une facturation complémentaire.

4.2. Annulation de la Commande

4.2.1 Annulation avant le début de la fabrication des Produits

La Commande dûment acceptée exprime le consentement irrévocable du Client. Aucune annulation partielle ou totale de la Commande ne peut être accordée sauf accord exprès de GRIESSER.

4.2.2 Annulation après le début de la fabrication des Produits

Aucune annulation n'est acceptée par GRIESSER après le début de la fabrication sauf accord exprès de GRIESSER. Dans ce dernier cas, GRIESSER établit alors sa facturation sur la base

de la commande limitée aux Produits fabriqués et aux approvisionnements.

4.2.3 En cas d'annulation, le Client indemniserà GRIESSER de tous les frais engagés et de toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. Tout acompte déjà versé restera acquis à GRIESSER.

5. CONCEPTION – FABRICATION – DESTINATION

5.1 GRIESSER conçoit, réalise et fabrique les Produits sur la base des informations, instructions, et mesures fournies par le Client. Le Client assume l'entière responsabilité des études, des feuilles de mesure et du choix final du produit, y compris lorsqu'il utilise les Outils mis à sa disposition par GRIESSER sur le Site.

5.2 Toutes erreurs afférentes aux données techniques communiquées impliquant des corrections seront assimilées à une modification de Commande au sens de l'article 4.1. GRIESSER communiquera au Client une nouvelle demande confirmation de Commande.

5.3 Les prestations fournies par GRIESSER excluent expressément la pose des Produits, le Client en fera son affaire personnelle.

5.4 Le Client est pleinement responsable de l'installation et de la mise en œuvre des Produits, conformément à la législation en vigueur et aux règles de l'art. Il incombe au Client de choisir un Produit correspondant au besoin technique et spécifique notamment lié au lieu d'implantation de l'ouvrage.

5.5 Les conseils et préconisations techniques de pose GRIESSER permettent d'accompagner le Client pour une meilleure installation et utilisation des Produits. Ils n'exonèrent pas le Client de son obligation de s'assurer du caractère approprié des Produits commandés par un examen consciencieux des besoins de ses clients et de la configuration du site de mise en œuvre.

6. PRIX

6.1 Prix des Produits.

Les prix s'entendent en euros hors taxes, frais de port compris jusqu'au lieu de livraison indiqué par le Client, en France métropolitaine uniquement. Les taxes en vigueur sont portées sur la facture. Le

prix payé par le Client est le prix défini par les éléments de chiffrage définitifs, augmenté éventuellement de la révision de prix si le délai de fabrication est supérieur à trois mois.

L'index de révision retenu est l'indice du bâtiment tous corps d'état (BT01), selon la formule suivante :

P = prix révisé

PO = prix d'origine

BTO = index du mois de référence (le mois de la commande)

BT' = index du mois d'exécution des travaux plus ou moins trois mois

Toute nouvelle charge légale, conformément à l'article 63 de la norme NF P 03 001, vient automatiquement s'ajouter au montant de la facture avant TVA.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1. Mode de paiement

7.1.1 Acompte

Sauf mentions particulières, un acompte de 50 % hors taxe du prix total de la Commande sera versé par le Client à la confirmation de la Commande.

7.1.2 Délai de paiement

Sauf mentions particulières, le solde de la Commande est réglé par traite à 45 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. Les dates de paiement convenues ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client.

Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.

En cas de paiement par traite, celle-ci doit être retournée avec acceptation dans les sept jours à compter de la date d'émission de la facture.

7.1.3 Retard de paiement

Le retard ou le défaut de paiement total ou partiel aura pour effet d'entraîner l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce et la déchéance du terme de l'ensemble des dettes échues et non échues dues par le Client. La déchéance du terme emporte de plein droit mise en demeure de payer et fait courir les intérêts moratoires. GRIESSER se réserve la possibilité de demander au Client une indemnisation complémentaire, sous réserve d'en justifier le montant. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt égal à quatre fois le taux d'intérêt légal. GRIESSER se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la fabrication des Produits, sans préjudice de toute autre demande de dommages-intérêts.

Le fait pour GRIESSER de se prévaloir de l'une ou l'autre de ces dispositions ne la prive pas du droit d'invoquer le bénéfice de la clause de réserve de propriété visée à l'article 7.3.

7.2 Clause pénale

Tout défaut de paiement entraîne une procédure de recouvrement contentieuse. Les sommes restant dues seront majorées de 15 % à titre d'indemnité, conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil.

7.3 Réserve de propriété – Transfert de propriété

GRIESSER conserve l'entière propriété des Produits et accessoires faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement total ou partiel pourra également entraîner la revendication des Produits et accessoires. En revanche, à compter de la livraison, le Client assume l'entière responsabilité des dommages que le Produit et accessoires pourraient subir ou occasionner.

7.4 Droit de rétention

En cas de retard ou de défaut de paiement, GRIESSER sera en droit d'exercer son droit de rétention sur les Produits sans préjudice de toute autre demande notamment en paiement de dommages-intérêts.

8. PAIEMENT A LA COMMANDE ET REFUS DE COMMANDE

8.1. En cas de risque sérieux d'insolvabilité ou de non-paiement par le Client, GRIESSER pourra solliciter du Client le paiement à la Commande ou la fourniture de garanties.

En cas de refus du Client du paiement à la Commande, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée, GRIESSER pourra refuser d'honorer les Commandes.

8.2 En cas de factures antérieures demeurées impayées, GRIESSER pourra, jusqu'au complet paiement, refuser toute nouvelle commande ou suspendre la livraison en cours des produits.

9. LIVRAISON – TRANSPORT – STOCKAGE

9.1 Délais

Les Produits acquis par le Client seront livrés selon le délai indicatif adressé par courriel au Client après enregistrement de la Commande.

GRIESSER s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique, sauf cas de force majeure ou assimilé tel que visés à l'article 11. GRIESSER ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison inférieur à six mois. Les retards éventuels ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la Commande. Au-delà, le Client pourra demander la résolution de la vente et les acomptes versés lui seront restitués par GRIESSER. GRIESSER informera le Client de tout retard de livraison.

9.2 Livraison des Produits.

Les Produits sont réputés livrés lorsqu'ils sont mis à disposition dans nos usines. Les ventes de Produits sont régies par l'incoterm DAP 2020.

9.3 Transport.

A défaut de stipulations contraires, GRIESSER prend en charge le transport des Produits jusqu'au point de livraison prévu en France métropolitaine. Les Produits sont mis à disposition du Client à destination sur le moyen de transport sans être déchargés. Le Client organise le déchargement, effectue le cas échéant les formalités d'importation et acquitte les droits et taxes dus en raison de l'importation. Toutes les opérations d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge, aux frais, risques et périls du Client. Le transporteur est choisi par GRIESSER qui livre à l'adresse mentionnée par le Client sur la Commande. Le Client avisera par écrit GRIESSER, au moins 10 jours avant la date de livraison effective, de tout changement d'adresse de livraison. Tout surcoût généré par ce changement sera à la charge du Client. En cas de report de livraison des Produits à la demande du Client, ce dernier s'engage à régler la totalité de la Commande selon les termes et conditions visées à l'article 7.

9.4 Stockage

En cas de demande de report de livraison ou de stockage par le Client, le stockage des Produits sur les quais ou dans les locaux GRIESSER fera l'objet

d'une facturation complémentaire à compter de la date prévue de la livraison.

10. RECEPTION – VERIFICATION

10.1 L'emballage est d'origine d'usine. Pour des raisons de traçabilité, les produits conditionnés sont référencés suivant un numéro qui doit être conservé notamment en cas de réclamation.

10.2 Le Client procédera, lors de la livraison des Produits par le transporteur, à un contrôle apparent des Produits afin de signaler tout vice apparent. A défaut de réserve par le Client sur la lettre de voiture, les Produits livrés seront réputés conformes.

10.3 En l'absence de livraison, le Produit pourra être laissé en dépôt dans les locaux de GRIESSER sur demande du Client, sous sa seule responsabilité. Le Client s'engage alors à procéder ou à faire procéder à un contrôle des Produits, dans un délai de 5 jours à compter de la date prévue de la livraison. Passé ce délai les Produits seront réputés conformes.

10.4 La réception sans réserve des Produits commandée par le Client couvre tout vice apparent.

10.5. Le défaut autre qu'apparent et/ou lié à la fabrication (cf. article 13) qui se révélerait après la réception du Produit devra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé réception par le Client à GRIESSER dans un délai de 15 jours suivant la date de livraison ou la date prévue de la livraison en cas de stockage ou report de livraison demandée par le Client.

10.6 En cas de réclamation ou réserve, aucun retour de Produits ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès et écrit de GRIESSER. Le Client s'engage à communiquer les références du Produit, pour permettre à GRIESSER d'effectuer toutes recherches ou contrôles préalablement à tout retour de Produits. Les frais de retour ne seront pris en charge par GRIESSER qu'en cas de vice apparent effectivement constaté.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa

défaillance à exécuter l'une de ses obligations au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance résulte d'un cas de force majeure selon la définition retenue par la jurisprudence ainsi qu'en cas de : survenance d'un cataclysme naturel, tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, épidémie, conflit armé, conflit du travail (grève totale ou partielle chez la société GRIESSER, les fournisseurs, les transporteurs, ou autres intermédiaires), mesures gouvernementales et injonctions impératives des pouvoirs publics, accidents d'exploitation, bris de machine, explosion, défaut d'approvisionnement.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE– CONFIDENTIALITÉ

12.1 Propriété intellectuelle et savoir-faire

12.1.1 Tous les droits de propriété intellectuelle résultant de la marque « GRIESSER », des Produits conçus, réalisés, fabriqués par GRIESSER ou l'une des sociétés du groupe GRIESSER, ainsi que tous les documents (plans, études, dessins, maquettes, prototypes, etc.), et le savoir-faire y afférent, demeurent la propriété exclusive des sociétés du groupe GRIESSER.

Toute utilisation, reproduction, diffusion totale ou partielle est soumise à l'autorisation expresse et préalable de GRIESSER.

12.1.2 Le Client garantit GRIESSER des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité civile ou pénale résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

12.2 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support (rapports de discussion, plans, échanges de données informatisées, activités, installations, projets, savoir-faire, etc..) échangés dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait du Client.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se porte fort du respect de cette obligation par l'ensemble de ses salariés.

13. GARANTIES

13.1 Garantie contractuelle

13.1.1 Garantie contractuelle pour non-conformité des produits et vices cachés

Les Produits bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de deux ans à compter du jour de la livraison ou de la mise à disposition de la marchandise dans nos usines. Cette garantie couvre la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits et les rendant impropres à l'utilisation.

LES EXCLUSIONS DE GARANTIE PREVUES A L'ARTICLE 13.1.4 S'APPLIQUENT.

13.1.2 Extension de garantie

A compter de l'expiration de la garantie contractuelle prévue à l'article 13.1.1 le client bénéficie d'une extension de garantie de 4 ans (à l'exclusion des moteurs et des composants électroniques pour lesquels les délais de garantie du fabricant/fournisseur concerné en vigueur pour Griesser s'appliquent). Les modalités d'application de cette extension de garantie sont les mêmes que celles de la garantie contractuelle détaillées aux articles 13.1.1 et 13.1.3. LES EXCLUSIONS DE GARANTIE PREVUES A L'ARTICLE 13.1.4 S'APPLIQUENT.

SI TOUTEFOIS UNE DUREE DE GARANTIE PLUS COURTE QUE CELLE PRECITEE ETAIT APPLICABLE ENTRE LE CLIENT ET SON PROPRE CLIENT, GRIESSER SE RESERVE LE DROIT D'APPLIQUER AU CLIENT CETTE DUREE GARANTIE RACCOURCIE.

13.1.3 En cas de défaut constaté contrairement conformément aux termes de l'article 10.6 GRIESSER procèdera au remplacement des pièces reconnues défectueuses. Cette prestation ne couvre pas les frais de main d'œuvre et qui résultent du démontage, remontage, transport. Le remplacement des pièces n'a pas pour effet de prolonger ou suspendre la durée de la garantie contractuelle précisée précédemment. POUR QUE LA GARANTIE S'APPLIQUE, LE CLIENT DOIT AVOIR REGLE SA FACTURE SELON LES TERMES ET CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE 7.

13.1.4 EXCLUSION DE LA GARANTIE.

LA PRESENTE GARANTIE CONTRACTUELLE SE LIMITE AU BON FONCTIONNEMENT DES PRODUITS COMMANDES. ELLE EST EXCLUE DANS LES CAS SUIVANTS :

- SI LE VICE/DEFAULT PROVIENT DU MAUVAIS ENTRETIEN OU D'UNE L'UTILISATION NON-CONFORME A LEUR USAGE DE NOS PRODUITS,
- SI LE VICE/DEFAULT RESULTE EN TOUT OU PARTIE D'UNE USURE NORMALE OU D'UN ACCIDENT IMPUTABLE AU CLIENT,
- LORSQUE LES PRODUITS SONT DEMONTES, OUVERTS, PERCES,
- LORSQUE LES PRECONISATIONS DE POSE, LES INDICATIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE BRANCHEMENT DE GRIESSER NE SONT PAS RESPECTEES,
- EN CAS D'UTILISATION D'ACCESSOIRES ET D'AUTOMATISMES NON HOMOLOGUES PAR GRIESSER.

LES PRODUITS N'ENTRANT PAS DANS LA CATEGORIE DES ELEMENTS POUVANT ENTRAINER LA RESPONSABILITE SOLIDAIRE (EPERS), LEUR MISE EN ŒUVRE NE PEUT EN AUCUN CAS ENTRAINER UNE RESPONSABILITE SOLIDAIRE DE GRIESSER AVEC UNE ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE.

13.2 Garantie légale des vices cachés.

GRIESSER garantit les Produits contre les vices cachés dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil. Toutefois cette garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses et ne couvre pas les frais de main d'œuvre et ceux qui résultent du démontage, remontage, transport desdites pièces ou des Produits. LES EXCLUSIONS DE GARANTIE PREVUES A L'ARTICLE 13.1.4 DES PRESENTES S'APPLIQUENT.

14. LIMITATION DE RESPONSABILITE

GRIESSER n'est pas tenue de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

En aucune circonstance, GRIESSER ne pourra être tenue d'indemniser les dommages immatériels et indirects tels que : les pertes d'exploitation, de profit, de chance, le préjudice commercial, le manque à gagner, ou toute perte liées aux pénalités que le Client serait amené à régler à ses propres clients, l'atteinte à l'image.

La responsabilité civile de GRIESSER, toutes causes confondues – à l'exception des atteintes corporelles et de la faute lourde – est limitée à une somme plafonnée au montant des sommes encaissées, en vertu de la Commande objet des présentes, au jour de la livraison.

15. RESILIATION – EXECUTION FORCEEE

En cas de retard, de défaut total ou partiel de paiement ou en cas de refus du Client de prendre livraison des Produits, GRIESSER pourra, à son choix, résilier le contrat nonobstant toute demande de dommages et intérêts et droit de rétention ou exiger l'exécution forcée de celle-ci.

16. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

16.1 Les CGV sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi. La loi applicable au contrat est la loi française.

16.2 A défaut d'accord amiable, tous les litiges relatifs aux présentes CGV concernant notamment la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ainsi que toutes les conséquences qui en résultent, seront portés devant le Tribunal de commerce de Nice et ce quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, de la mise à disposition ou du paiement, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

17. DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX VENTES EN LIGNES SUR LE SITE WWW.MYGRIESSER.FR

Outre les présentes conditions générales de vente et les Conditions générales d'utilisation, les ventes en lignes réalisées sur le site internet www.mygriesser.fr de GRIESSER (ci-après dénommé le « Site ») sont également soumises aux dispositions détaillées ci-après.

17.1 Conditions préalables d'accès et de fonctionnement

17.1.1 Fonctionnement du Site

GRIESSER ne fournit aucune garantie quant à la disponibilité, l'accessibilité du Site, ou quant à l'existence de virus. Il s'efforce seulement à garantir une bonne qualité de consultation des pages du Site.

GRIESSER se réserve le droit d'interrompre sans préavis l'accès au Site et à ses services pour procéder à des opérations de maintenance et d'actualisation des informations publiées. GRIESSER ne pourra être tenu responsable en cas de modification des caractéristiques des Produits. Les représentations photographiques sont purement illustratives et ne sont en aucun cas contractuelles.

Les configurations proposées sur le Site sont valables dans la limite du respect des normes et règles de l'art en vigueur.

Les configurations sont mises à jour régulièrement de manière à pouvoir confirmer la disponibilité du Produit. Si par erreur ou modification exceptionnelle, les Produits ne sont plus disponibles après passation de la Commande, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et pourra en demander le remplacement conformément aux termes de l'article 17.3.5.

Le contenu, la présentation et le fonctionnement du Site peuvent être également modifiés, supprimés à tout instant, sans préavis par GRIESSER, en fonction de sa politique commerciale et des nécessités de fonctionnement du Site.

Ainsi le Client pourra uniquement commander les produits configurables sur le Site au jour de sa consultation.

17.1.2 Déclaration du Client

Lors de la passation de la commande le Client déclare et garantit :

- Être un professionnel dûment immatriculé et enregistré auprès des organismes et autorités compétents ;
- Être juridiquement capable de souscrire à l'achat des Produits proposés à la vente sur le Site ;
- Fournir des informations exactes et sincères, ce qui constitue une obligation essentielle.

17.2 Outils mis à la disposition du Client par GRIESSER

GRIESSER met à la disposition du Client qui a créé un compte conformément au point 17.3.1., des outils de calcul, de mesure, de chiffrage professionnel et un configurateur, accessibles exclusivement en ligne et comportant une licence d'utilisation gratuite desdits outils (ci-après « les Outils »).

17.2.1 Accès aux Outils

Le Client reconnaît avoir été en mesure d'évaluer les caractéristiques et les fonctionnalités des Outils. Il déclare qu'ils correspondent parfaitement à ses besoins et qu'il est pleinement capable de les utiliser. Une assistance par téléphone est disponible au 0 820 611 611.

17.2.2 Utilisation des Outils

Le Client enregistré bénéficie d'un identifiant et d'un mot de passe personnel lui permettant d'avoir accès gratuitement en ligne aux Outils. Ces Outils lui permettent notamment de choisir le

Produit adéquat, de dimensionner le matériel sélectionné, d'enregistrer ses projets et les mesures prises et d'y inclure sa propre prestation de pose. A l'issue de la consultation, le Client peut transformer son devis en un devis pour son client en éditant un devis personnalisé avec ses propres prix et ses prestations supplémentaires (pose, entretien...) avec son logo et l'entête de sa société. Il est rappelé que l'utilisation par le Client des Outils gratuitement mis à sa disposition par GRIESSER se fait sous sa seule responsabilité. Le Client demeure notamment libre de sa politique commerciale et fixe librement les prix de ses prestations incluant la revente et l'installation des Produits. En toute hypothèse, GRIESSER exclut toute responsabilité vis-à-vis du Client - et a fortiori vis-à-vis des clients du Client - en cas de dysfonctionnement des Outils ou de pertes de données sauvegardées sur le site. Ces Outils ne constituent en effet que des aides destinées à faciliter les prises de commandes pour le Client. De ce fait, GRIESSER recommande à ses Clients d'enregistrer une copie des données issues de l'utilisation des Outils (projets, feuilles de calcul, devis sous son papier en-tête) sur son disque local.

17.3 Commandes

17.3.1 Création du compte

Pour effectuer une Commande de Produits sur le Site, le Client doit au préalable procéder à la création d'un compte client. Le Client devra renseigner des champs d'informations obligatoires tels que Siret, numéro de TVA intracommunautaire, activité, raison sociale, son adresse postale, son nom, prénom, son adresse électronique et numéro de téléphone. Le Client s'engage à fournir des informations véritables et sincères et à informer GRIESSER de tout changement le concernant.

GRIESSER ne pourra être tenu responsable des éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découleraient telles qu'un retard ou une erreur de livraison. Dans une telle hypothèse, tous les frais engagés pour la nouvelle fabrication et la réexpédition de la commande seront entièrement à la charge du Client.

Lors de la création du compte Client, celui-ci devra aussi s'identifier par un mot de passe qui lui sera demandé chaque fois qu'il souhaitera passer une Commande de Produits.

Lorsque le Client aura rempli les champs d'information susvisés dans leur intégralité et créé

un mot de passe qui doit demeurer confidentiel, il devra cliquer sur « enregistrer ». La création de son compte sera effective à l'envoi d'un courriel de confirmation de GRIESSER au Client.

17.3.2 Désactivation du compte

En cas de non-respect de tout ou partie des présentes CGV, ou en cas de fourniture de données erronées, GRIESSER se réserve la faculté de désactiver le compte du Client, de plein droit et sans aucune indemnité, après l'envoi d'un courrier électronique resté sans effet pendant un délai de 30 jours. Dans l'hypothèse d'une fraude de la part d'un Client, la désactivation du compte se fera de plein droit, sans préavis et sans indemnité.

Le Client pourra également désactiver son compte à tout moment par l'envoi d'un courriel contenant tous les éléments permettant d'identifier précisément le compte concerné en cliquant sur le lien « Besoin d'aide > Envoyer un e-mail » ou en écrivant à l'adresse suivante : info@griesser.fr. Après réception du courriel, le GRIESSER procédera à la désactivation du compte Client dans un délai de soixante-douze heures. Un message de confirmation de la résiliation sera envoyé au Client par email.

17.3.3. Passation de la commande

Les Commandes s'effectuent sur le Site accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors de contrôle du GRIESSER ou en raison d'une opération de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation. Pour toute Commande, le Client conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

Pour effectuer sa Commande, le Client doit suivre toutes les indications figurant sur le Site. Il configure le ou les Produits en complétant l'ensemble des caractéristiques techniques faisant apparaître le produit, sa désignation, sa représentation photographique, et son prix € HT. Le Client valide ensuite son choix en cliquant sur les boutons « Enregistrer le devis » puis sur « Commander » par un clic. Le Client peut également se rendre sur l'onglet « Mes devis » et cliquer sur « Commander ». La commande finale fait l'objet, avant toute confirmation, d'un récapitulatif qui reprend toute la liste des Produits sélectionnés avec l'indication du prix € TTC. S'il s'agit d'une première commande sur le Site, le Client valide alors les conditions générales de vente GRIESSER et la déclaration de conformité

du produit. A chaque commande, le Client valide sa commande par un clic « Valider la commande ».

Le Client est invité à vérifier très attentivement le détail de sa commande et son prix total, et corriger d'éventuelles erreurs, avant de la confirmer pour exprimer son acceptation.

Le « double clic » associé à la procédure d'authentification, à savoir lorsque le Client s'identifie par son mot de passe, constitue une signature électronique valable, au sens de la loi française.

17.3.4 Confirmation de la commande

GRIESSER confirme ensuite la prise en compte de la commande du ou des Produit(s) par l'envoi d'un courrier électronique automatique, reprenant les caractéristiques essentielles de la commande avec l'indication du numéro de commande, du prix TTC et le cas échéant, les difficultés ou réserves relatives à la commande passée.

17.3.5 Indisponibilité du Produit

En cas d'indisponibilité du Produit GRIESSER commandé, le Client pourra obtenir son remplacement par un Produit de la société GRIESSER d'une qualité et d'un prix équivalents.

17.4 Archivage

L'icône « Identifiez-vous pour commander » ou « Connectez-vous pour enregistrer le devis » associé aux procédures d'identification par mot de passe, d'enregistrement automatique et de protection de l'intégralité des messages dans les systèmes informatiques GRIESSER constituent une preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande ainsi que du consentement du Client.

L'archivage des bons de commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable conservé dans des conditions raisonnables de sécurité dans les systèmes informatiques de GRIESSER. Le Client peut, sur simple demande, obtenir par voie électronique communication de la commande ou de la facture.

17.5 Données personnelles

Lors de son accès au Site, et dans l'hypothèse d'une passation de commande, le visiteur, pour devenir Client devra procéder à la création d'un compte nécessitant la collecte de données à caractère personnel.

La politique de GRIESSER en matière de collecte et de gestion des données personnelles est détaillée dans les Conditions générales

d'utilisation du Site auquel il est expressément renvoyé.

Dans tous les cas, le Client dispose d'un droit d'accès, de communication d'une copie, de vérification, de modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant détenues par GRIESSER. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante :

info@griesser.fr ou par courrier adressé au siège social : GRIESSER ZI 1^{ère} avenue 687M – BP 96 – 06513 Carros Cedex.